



Programme d'appui à la jeunesse tunisienne EU4Youth

Projet : Fe3il.a - Politique jeunesse et participation des jeunes dans les politiques publiques en Tunisie

APPEL A CANDIDATURE D'ASSOCIATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

LIGNES DIRECTRICES POUR LA SOUMISSION DE
NOTES SUCCINCTES DE PROJETS





INTRODUCTION

L'Agence de coopération internationale de l'association des communes néerlandaises (VNG International) et son Centre de Développement International pour la Gouvernance Locale Innovante (CILG) en partenariat avec le ministère de la jeunesse et des sports, mettent en œuvre, le projet « **Politique jeunesse et participation des jeunes dans les politiques publiques en Tunisie – Fe3il.a** » financé par l'Union européenne et le Royaume des Pays-Bas.

Dans le cadre de la composante d'appui à la Société Civile du projet « Fe3il.a », le présent « appel à candidature » doit permettre le financement d'environ trente projets d'associations à destination de la jeunesse tunisienne.

Les présentes lignes directrices fixent les conditions et critères pour (i) l'éligibilité des associations candidates et (ii) la soumission de Notes Succinctes de projets des associations éligibles.

Les associations candidates trouveront dans ce document les informations concernant : (i) les objectifs de l'appel à candidature, (ii) les étapes du processus de sélection des projets des associations candidates, (iii) le profil des projets soutenus, (iv) le type d'activités pouvant être soutenues, (v) la description de l'étape 1 du processus de sélection des projets, (vi) les modalités de soumission des dossiers des associations candidates et (vii) les réunions d'information à destination des associations candidates.

1. OBJECTIF DE L'APPEL À CANDIDATURE

L'appel à candidature s'adresse à des **OSC tunisiennes** qui contribuent à l'amélioration de l'engagement et de la participation des **jeunes tunisien.ne.s.** (moins de 35 ans) dans des activités d'intérêt général et communautaire.

2. LES ÉTAPES DU PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS DES ASSOCIATIONS CANDIDATES

L'appel à candidature dans son ensemble se déroulera en **3 étapes** :

1. Vérification de l'éligibilité des candidats et sélection des *Notes Succinctes* des candidats
2. Accompagnement/coaching dans la rédaction de la *Demande complète* des candidats dont la *Notes Succinctes* aura été retenue
3. Sélection des *Demandes Complètes* des associations candidates

Les présentes lignes directrices concernent uniquement l'étape 1 du processus de sélection des projets qui seront financés.





4. PROFIL DES PROJETS SOUTENUS

Budget	Entre 15 000 TND et 45 000 TND
Durée	12 mois (maximum)
Régions concernées	Tout le territoire tunisien

Les associations candidates sont autorisées à ne présenter qu'**une seule Note Succincte**.

Environ **30 Notes Succinctes** seront sélectionnées à l'issue de l'étape 1.

5. TYPE D'ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE SOUTENUES

Les activités soutenues devront s'inscrire dans :

- le domaine de **citoyenneté** et/ou
- le domaine de **l'éducation et du renforcement des compétences**.

A titre **indicatif et non exhaustif**, les activités soutenues peuvent concerner :

- Participation dans la vie politique locale,
- Amélioration du cadre de vie communautaire,
- Actions destinées à renforcer l'accès des jeunes aux nouvelles technologies (robotique, IOT, etc.)
- Participation active des jeunes dans des initiatives citoyennes,
- Actions favorisant le renforcement et l'inclusion des programmes, structures et infrastructures d'éducation, sociales, culturelles et sportives,
- Création de nouvelles structures au bénéfice des jeunes,
- Appui à des groupements de jeunes dédiés à des activités citoyennes, sociales, d'éducation, culturelles ou sportives.
- Action visant à promouvoir l'inclusion de jeunes en situation de vulnérabilité et d'exclusion ;
- Projets destinés à renforcer l'accès des jeunes aussi bien à une éducation sexuelle et à des informations sur ce sujet, qu'à des services de santé mentale, sexuelle et reproductive adaptés aux jeunes et axés sur leurs droits.

Nous invitons les associations candidates (i) à proposer dans leur *Note Succincte* des activités innovantes et créatives et (ii) à limiter au strict nécessaire les actions de formation.





6. DESCRIPTION DE L'ÉTAPE 1 DU PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS

● Étape 1.1 : Éligibilité des associations candidates

Pour être éligible, l'association candidate devra OBLIGATOIREMENT satisfaire aux critères et soumettre les documents suivants :

Critères	Documents à présenter
Être une association tunisienne au sens du Décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011	<ul style="list-style-type: none"> • Copie de la publication du JORT • Copie de l'extrait du RNE de moins de 3 mois
<p>Au moins 51% des adhérents (ou des membres du bureau) sont des jeunes de moins de 35 ans</p> <p>Au moins un membre du bureau de l'association doit avoir moins de 35 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des adhérents mentionnant le nom, le prénom, la date de naissance et l'âge (à la date au 31/12/2023) des adhérents • Liste des membres du bureau de l'association mentionnant le nom, le prénom, la date de naissance et l'âge (à la date au 31/12/2023) des adhérents
Avoir un budget de l'année 2022 inférieur à 150 000 DT	<ul style="list-style-type: none"> • État financier de l'année 2022

Le non-respect de ces critères ou la non-présentation des documents entraînera l'élimination du dossier de candidature de l'association.

● Étape 1.2 : Sélection des *notes succinctes* des candidats

Les *Notes Succinctes* soumises par les associations candidates seront évaluées par un **comité d'évaluation indépendant** qui utilisera le **barème de notation** suivant :

Critères de notation	Notation (maxi 50 pts)
Pertinence de l'idée de projet au regard des objectifs de l'appel à candidature	<ul style="list-style-type: none"> • Pas pertinent : 0 pt • Pertinent : 10 pts • Très pertinent : 20 pts
Projet destiné ou/et impliquant des jeunes femmes (âgés moins de 35 ans)) ou/et impliquant des jeunes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> • Pas du tout : 0 pt • Marginalement : 5 pt • Principalement : 10 pt
Projet ciblant des zones prioritaires (quartiers défavorisés péri-urbains / en marge des grands pôles urbains ou régions rurales défavorisées).	<ul style="list-style-type: none"> • Pas du tout : 0 pt • Marginalement : 5 pt



	<ul style="list-style-type: none">● Principalement : 10 pt
Projet créatif et/ou innovant	<ul style="list-style-type: none">● Pas du tout : 0 pt● Marginalement : 5 pt● Principalement : 10 pt

Seules les *Notes Succinctes* sélectionnées des associations candidates éligibles seront autorisées à poursuivre le processus avec les étapes 2 et 3 (voir Section 3) et se verront distribuer les « lignes directrices pour la soumission de leur demande complète ».

7. MODALITÉS DE SOUMISSION DES DOSSIERS DES ASSOCIATIONS CANDIDATES

Chaque association candidate devra envoyer 1 dossier qui comprendra **6 documents** :

- La copie des 5 documents demandés pour évaluer leur éligibilité (voir Section 6) ;
- 1 Note Succincte au format Word (en français ou en arabe) ;

Au plus tard, **le 31/12/2023** à l'adresse suivante :

jeunesse@cilg-international.org

Liens de téléchargement du formulaire pour la Note Succincte :

[Télécharger ici la version arabe](#)

[Télécharger ici la version française](#)

8. RÉUNIONS D'INFORMATION À DESTINATION DES ASSOCIATIONS CANDIDATES

Toute association candidate désirant obtenir des **éclaircissements** sur cette étape du processus d'appel à candidature est invitée à assister à l'une des réunions d'information **organisées à distance** aux dates et heures suivantes :

- Le 13 décembre 2023, de 19h00 à 21h00, ci-après le lien google meet :
<https://meet.google.com/rrc-zryp-nva>
- Le 21 décembre 2023, de 11h00 à 13h00, ci-après le lien google meet :
<https://meet.google.com/umo-gytg-mvo>

